



FLASH INFO

Réunion de conseil du 27 mars 2023

● Visite du nouveau local technique communal

Le conseil municipal est invité à visiter le nouveau local technique communal. La réception de ce local est prévue jeudi 30 mars. Ce nouvel équipement va permettre de meilleures conditions de travail pour nos agents, va permettre également d'abriter la totalité du matériel communal. Bien sûr des aménagements complémentaires sont à prévoir, mise sous alarme anti-effraction du bâtiment, clore l'enceinte et prévoir une citerne de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs en période chaude.

● Projet de construction de logements intergénérationnels

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet. La SAEM AGIRE a été retenue pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et nous a présenté une première esquisse du projet. Ce projet permet de construire deux logements de plain-pied contenant chacun deux chambres. Le conseil municipal a le choix entre deux propositions, la proposition où les deux logements sont liés par une pièce de rangement est retenue. Ce choix va être communiqué à notre maître d'ouvrage qui pourra le transmettre au cabinet d'architecte pour établir un avant-projet qui sera bien sûr soumis au conseil municipal pour validation.

● Chemin des Champs et projet de parking à l'arrière de l'école

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet. Le Chemin des Champs a été retenu dans le programme voirie de EPN avec la réfection de route et la création d'une voie piétonne sécurisée, les travaux pourraient avoir lieu en septembre de cette année. Pour le parking, une convention de maîtrise d'ouvrage conjointe avec EPN va être prise pour assurer la coordination des travaux avec le service voirie de EPN, l'étude a été confiée au cabinet Merlin.

● Divers

- M. Le Maire informe le conseil municipal de l'obtention d'une subvention DETR pour la mise en place d'une réserve incendie rue des Fonceaux en remplacement de la bêche d'eau actuelle devenue obsolète.
- Le devis de remplacement des antennes de quatre caméras de vidéosurveillance est accepté, mais à l'avenir, un autre fournisseur sera recherché.
- Un devis de remplacement de l'alarme anti-intrusion de l'école va être demandé.
- Le conseil municipal valide le devis de remplacement du limiteur de niveau sonore de la salle des fêtes et décide de modifier le règlement en imposant une retenue sur la caution de 100€ aux locataires de la salle qui ne respectent pas le niveau sonore et font disjoncter le limiteur en créant des nuisances sonores pour les riverains.

- Le devis de remplacement des ouvrants du groupe scolaire de la société Rénov Isolation est accepté à hauteur de quinze mille euros pour rester conforme aux prévisions budgétaires, la suite du remplacement des ouvrants sera reportée par tranche chaque année.
- Le devis de goudronnage des entrées de plusieurs habitants est validé
- M. Le Maire informe le conseil municipal du changement de fournisseur pour le fleurissement de la commune.
- La demande de subvention du Vélo Club Pacéen n'est pas retenue.
- Pour faire suite à la décision de EPN (qui sera ou pas validée le 4 avril en conseil communautaire) de ne plus ramasser les déchets verts en porte à porte, le conseil municipal décide de valider la mise à disposition de la benne située dans l'enceinte du local technique communal.



BENNE A DECHETS VERTS LOCAL TECHNIQUE EN FACE LA MARE

Les déchets verts ne seront plus ramassés par les services de l'EPN, la commune met donc à disposition :

- La benne au local technique du lundi au vendredi de 8h-12h et 13h-17h
- La remorque le long du portail du local technique le week-end

Rappel important

Seul les déchets, tontes et petits déchets qui étaient mis dans les sacs EPN sont acceptés, toutes branches, taille de haie etc... devront comme précédemment être transportées en déchetterie à Guichainville.

Pour rappel le site est sous vidéosurveillance et les contrevenants seront identifiés, leurs déchets leurs seront retournés devant leur porte.

Le Maire